

LES AGENTS INFORMATIENS DES DOM DOIVENT AVOIR LES MEMES DROITS QUE TOUS LES AGENTS !

Lors de la mise en place des DISI en 2011, les agents des DOM étaient administrativement gérés localement, c'est-à-dire qu'ils avaient la possibilité d'être défendus et de militer syndicalement au niveau local.

Cette réalité a évolué. Tous les informaticiens des DOM sont aujourd'hui rattachés à la DISI Sud Est (Marseille, à des milliers de kilomètres !). Cette décision a été prise sans aucune concertation préalable avec les OS et les agents concernés.

Toute présentation préalable dans les CHSCT locaux d'une étude d'impact organisationnel et humaine n'a pas non plus été réalisée.

Cette décision s'est effectuée au mépris des agents des DOM. Ils ne pourront plus être défendus convenablement, d'autant que des règles spécifiques leur sont appliquées. Et ce ne sont pas des visioconférences, avec ses dysfonctionnements et le décalage horaire qui pourront pallier ces carences !

Cette décision brutale d'un autre âge n'a manifestement pas tenu compte de la situation concrète de chaque informaticien des DOM Antilles Guyane.

Elle n'a pas tenu compte du nombre de sites, ni du nombre d'agents, ni du nombre de postes de travail minima pour chaque DRFIP des DFA, ni même encore moins des distances entre les sites pour la Guyane, ni même de l'aspect archipélagique de la Guadeloupe (Marie-Galante, Saint Martin et Saint Barthélemy). Cela démontre que ce transfert décidé de loin, n'est pas adapté aux situations de fait et spécifiques des DOM.

Enfin, la CGT dénonce les déclarations de la DISI SUD EST EOM précisant que les agents des DOM sont surpayés. Elle omet de faire la différence entre un complément de rémunération de vie chère bénéficiant d'une assise juridique avec un dispositif de primes.

La CGT revendique et exige :

- ✓ **Les instances du dialogue social institutionnel doivent être relocalisées pour tenir pleinement compte des spécificités des agents des DOM. Pour ces collègues, comment oser parler d'instances locales quand l'administration place le centre de décision à parfois 10 000 km ?!**
- ✓ **Il faut véritablement donner des moyens à la hauteur pour permettre l'exercice plein et entier du droit syndical des informaticiens des DOM. Il en va de l'équité par rapport à leurs collègues de France continentale. Il faut faire cesser la discrimination directement induite par l'éloignement entre les DOM et Marseille.**
- ✓ **Le délégué des Outre-mer du ministère doit être saisi en urgence pour expertise. Cela doit être fait en concertation avec les agents et leurs représentants syndicaux pour réviser cette décision unilatérale de transfert administratif. De toute évidence, les décideurs de la DGFIP n'ont pas voulu prendre en compte les conséquences désastreuses de cette décision.**

Parce qu'il serait scandaleux que les revendications des agents des DOM ne puissent pas être portées au sein des instances institutionnelles, plus que jamais,

je vote et je fais voter CGT !

